

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne

Membres

afférents au Conseil : 29

en exercice : 29

ayant pris part à la délibération : 27

Date de convocation : 21 mars 2018

Date d'affichage : 23 mars 2018

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT THIBAUT DES VIGNES

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 29 MARS 2018

Président : Monsieur VOURIOT Sinclair

Étaient présents : PLUMARD Christian - VERONA Claude - LEFORT Martine - WEGRZYNOWSKI Jean-Claude - BERNIER Jean-Paul - COURTINE Élisabeth - BUIS Alain - TAILLEFER Evelyne - LACOMBE Jacqueline - DELVERT Pierre - PIOCELLE Philippe - COMTE Gilbert - SOUKHAVONG Phanvilay - GUEYE Marie-Paule - LATAIX Pascal - PICARD Sabine - BIZE Sandrine - CHAPOTELLE Michaël - GABILLOT Philippe - DERE Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir :

MUNOS Antoine	ayant donné pouvoir à BERNIER Jean-Paul
HILAIRE Sylvie	ayant donné pouvoir à LEFORT Martine
DOUNIAUX Marie-Claude	ayant donné pouvoir à PICARD Sabine
WELSCH Stéphane	ayant donné pouvoir à VOURIOT Sinclair
DINAL Ronald	ayant donné pouvoir à BIZE Sandrine
CARCA Catherine	ayant donné pouvoir à CHAPOTELLE Michaël

Absents : MARTIN Ketchinda - BAUDOUX Violette

Secrétaire de séance : TAILLEFER Evelyne

## ORDRE DU JOUR

### **Pas d'approbation de procès-verbal.**

- 2018 – 022 Subventions aux associations 2018
- 2018 – 023 Vote des taux d'imposition 2018
- 2018 – 024 Approbation du compte de gestion 2017 - ville
- 2018 – 025 Compte administratif 2017 - ville
- 2018 – 026 Affectation des résultats de l'exercice 2017 sur l'exercice 2018
- 2018 – 027 Vote du Budget Primitif 2018
- 2018 – 028 Annulation de la délibération n°2017-034 - Vote des APCP
- 2018 – 029 Vote des APCP
- 2018 – 030 Modification des tarifs pour la fête des sports  
POINT SUPPLEMENTAIRE
- 2018 – 031 Demande d'aide exceptionnelle

Monsieur la Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte.

Monsieur le Maire fait procéder à l'appel.

Monsieur le Maire dit que le quorum est atteint.

Madame Evelyne TAILLEFER se propose comme secrétaire de séance. Elle est élue à l'unanimité.

### **2018 – 022    SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de fixer le montant des subventions accordées aux associations de la commune pour l'exercice 2018. Il est proposé au conseil municipal les montants inscrits au tableau ci-dessous :

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,  
**ACCORDE** pour :

1	CCAS	30 000,00 €
2	ACTIV'ET VOUS	14 000,00 €
3	AMITIE CULTURE DECOUVERTE	500,00 €
4	ART ET RECREATION	1 000,00 €
5	ATDL	800,00 €
6	COTE COUR COTE JARDIN	1 500,00 €
7	FNACA	500,00 €
8	GONDOIRE CHORALE	700,00 €
9	INSTITUT DU FLEUVE	500,00 €
10	JEUNES SAPEURS POMPIERS	400,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à la **majorité**,  
**ACCORDE** pour :

11	JUMELAGES THEOBALDIENS	3 000,00 €
----	------------------------	------------

Pour : 25  
Abstention : 2 (PICARD – PIOCELLE)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,  
**ACCORDE** pour :

12	LES P'TITS THEOBALDIENS	800,00 €
13	LES VOYAGEURS THEOBALDIENS	1 500,00 €
14	PAS A PAS AVEC SACHA	800,00 €
15	THEOBALDIENNE DE PRODUCTION ET DIFFUSION	2 000,00 €
16	ASSOC SPORT LYCEE EMILY BRONTE	500,00 €
17	ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE UNSS	1 000,00 €
18	COLLEGE LEONARD DE VINCI FONCT	5 000,00 €
19	COLLEGE LEONARD DE VINCI VOYAGES	6 000,00 €
20	FSE COLLEGE ST THIBAULT	1 000,00 €
21	LYCEE EMILY BRONTE FSE	1 000,00 €
22	UNAape EMILY BRONTE	50,00 €
23	UNAape GS MC PV COLLEGE	680,00 €
24	AJC HIP POP	300,00 €

25	AMSTV	300,00 €
26	ARCHERS DE ST THIBAULT	1 300,00 €
27	ASSOC PETANQUE STV	100,00 €
28	ASSOCIATION CLUB KA TEAM BOXE	700,00 €
29	GEST-ESCALADE	1 700,00 €
30	KRAV MAGA	1 500,00 €
31	LOONG YIN CHUAN	300,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à **la majorité**,  
**ACCORDE** pour :

32	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS)	500,00 €
----	-----------------------------------	----------

Pour : 24  
Abstention : 3 (PICARD – PLUMARD - PIOCELLE)

Après délibération, le Conseil Municipal, à **l'unanimité**,  
**ACCORDE** pour :

33	SAINT THIBAULT PING PONG	400,00 €
34	ST THIBAULT FOOTBALL CLUB	16 000,00 €
35	STREET WORKOUT	500,00 €
36	THEO BASKET	2 000,00 €
37	VIET VO DAO	500,00 €
38	FIT BALL	100,00 €
39	JUDO CLUB STV	12 000,00 €
40	ENERGYM STV	2 700,00 €
41	TENNIS CLUB THEOBALDIEN	1 000,00 €
42	MULTISPORTS STV ADULTES	200,00 €
43	BADMINTON STV	1 100,00 €
44	LSM NATATION LAGNY	200,00 €
45	RUGBY AS LAGNY	500,00 €

<b>TOTAUX</b>		<b>117 130,00 €</b>
---------------	--	---------------------

## 2018 – 023 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Monsieur le Maire propose de fixer les taux de contributions directes pour l'année 2018, comme suit :

	TAXE D'HABITATION	TAXE FONCIERE BÂTI	TAXE FONCIERE NON BÂTI
<b>TAUX 2016</b>	9,75%	26,95%	71,84 %
<b>TAUX 2017</b>	9,75%	26,95%	71,84 %
<b>TAUX 2018</b>	9,75%	26,95%	71,84 %

Après délibération, le Conseil Municipal, à **l'unanimité**,

**FIXE** les taux de contributions directes pour l'année 2018 tels qu'au tableau ci-dessus.

## **2018 – 024 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 – VILLE**

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte est exact,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le compte de gestion est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal à **la majorité**,

**APPROUVE** le compte de gestion 2017 –ville tel qu'annexé.

Pour : 25

Contre : 2 (DERE –GABILLOT)

## **2018 – 025 COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – VILLE**

Le conseil municipal doit délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur le Maire.

Le résumé du compte administratif se présente de la façon suivante :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Total</b>
Dépenses de l'exercice	10 171 467,53	730 802,82	10 902 270,35
Recettes de l'exercice	10 209 178,51	1 230 526,68	11 439 705,19
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>37 710,98</b>	<b>499 723,86</b>	<b>537 434,84</b>
Résultat antérieur reporté		- 250 926,60	
<b>Résultat de clôture avant restes à réaliser</b>	<b>37 710,98</b>	<b>248 797,26</b>	<b>286 508,24</b>

Restes à réaliser Dépenses		3 486,00	
Restes à réaliser Recettes			
<b>Solde des restes à réaliser</b>		<b>3 486,00</b>	

<b>Résultat de clôture yc restes à réaliser</b>	<b>37 710,98</b>	<b>245 311,26</b>	<b>283 022,24</b>
---	------------------	-------------------	-------------------

Après délibération, le conseil municipal à **la majorité**,

**APPROUVE** le compte administratif 2017 – ville comme défini dans le tableau ci-dessus.

Pour : 23

Contre : 2 (DERE – GABILLOT)

**2018 – 026 AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2017 SUR L'EXERCICE 2018**

Monsieur le Maire présente les modalités d'affectation du résultat.

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	10 171 437,53
Recettes	10 209 178,51
<b>Résultat à affecter</b>	<b>37 710,98</b>

<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	730 802,82
Recettes	1 230 526,68
Déficit d'investissement reporté N-1	250 926,60
<b>Résultat à affecter</b>	<b>248 797,26</b>

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Le résultat de fonctionnement 2017 excédentaire	37 710,98 €
Vu la dissolution de la Caisse des Écoles par délibération n°17-056 du 30 juin 2017, il a lieu d'affecter le montant au résultat de fonctionnement reporté.	11 695,25 €
<b>Affectation au 002 le résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>49 406,23 €</b>

<b>Section d'investissement</b>	
Le résultat d'investissement 2017 excédentaire	248 797,26 €
<b>Affectation au 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>248 797,26 €</b>

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à **la majorité** :

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement reporté de **49 406,23 €** à l'article 002

**DECIDE** d'affecter le solde d'exécution de la section d'investissement reporté de **248 797,26 €** à l'article 001

Pour : 25  
Contre : 2 (DERE - GABILLOT)

Présentation du Budget Primitif 2018 – Ville, qui s'établit et s'équilibre de la manière suivante :

Section de fonctionnement les dépenses et les recettes s'élèvent à :	<b>9 324 730,00 €</b>
---	-----------------------

Le montant total d'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement s'élève à **527 119,46 €** (042 dotations aux amortissements des immobilisations et des charges à répartir)

Section d'Investissement les dépenses et les recettes s'élèvent à :	<b>2 128 920,00 €</b>
--	-----------------------

Monsieur le Maire propose de passer au vote, chapitre par chapitre.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à la **majorité** votent :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>libellés</b>	<b>Vote du conseil municipal</b>	
011	Charges à caractère général	3 119 020,56	Pour : 25 Abstention : 2 (DERE – GABILLOT)
012	Charges de personnel	4 905 315,00	Pour : 25 Abstention : 2 (DERE – GABILLOT)
014	Atténuation de produits	174 859,00	Pour : 25 Abstention : 2 (DERE – GABILLOT)
65	Autres charges de gestion courante	316 720,00	Pour : 25 Abstention : 2 (DERE – GABILLOT)
66	Charges financières	278 195,98	Pour : 25 Abstention : 2 (DERE – GABILLOT)
67	Charges exceptionnelles	3 500,00	Pour : 25 Abstention : 2 (DERE – GABILLOT)
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	527 119,46	Pour : 25 Abstention : 2 (DERE – GABILLOT)
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>9 324 730,00</b>	

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>libellés</b>	<b>Vote du conseil municipal</b>	
013	Atténuations de charges	99 000,00	Pour : 25 Abstention : 2 (DERE – GABILLOT)
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	20 000,00	Pour : 25 Abstention : 2 (DERE – GABILLOT)
70	Produits des services	634 700,00	Pour : 25 Abstention : 2 (DERE – GABILLOT)
73	Impôts et taxes	7 803 408,00	Pour : 25 Abstention : 2 (DERE – GABILLOT)

74	Dotations, subventions et participations	663 588,77	Pour : 25 Abstention : 2 (DERE – GABILLOT)
75	Autres produits de gestion courante	27 650,00	Pour : 25 Abstention : 2 (DERE – GABILLOT)
76	Produits financiers	8 477,00	Pour : 25 Abstention : 2 (DERE – GABILLOT)
77	Produits exceptionnels	18 500,00	Pour : 25 Abstention : 2 (DERE – GABILLOT)
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>9 324 730,00</b>	

### SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Chapitres	libellés	Vote du conseil municipal	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	20 000,00	Pour : 25 Abstention : 2 (DERE – GABILLOT)
16	Emprunts et dettes assimilées	1 245 583,64	Pour : 26 Contre : 1 (GABILLOT)

#### OPERATIONS

400	Mairie (hors 040 : 20 000,00)	70 060,00	Pour : 25 Abstention : 2 (DERE – GABILLOT)
401	Groupe Scolaire Édouard Thomas	4 500,00	Pour : 25 Abstention : 2 (DERE – GABILLOT)
402	Groupe Scolaire Marie Curie	71 830,00	Pour : 25 Abstention : 2 (DERE – GABILLOT)
403	Groupe Scolaire Pierre Villette	15 800,00	Pour : 25 Abstention : 2 (DERE – GABILLOT)
405	Centre Culturel	142 350,00	Pour : 25 Abstention : 2 (DERE – GABILLOT)
407	Église	7 006,36	Pour : 25 Abstention : 2 (DERE – GABILLOT)
413	Gymnase	2 946,00	Pour : 25 Abstention : 2 (DERE – GABILLOT)
417	Centre Technique Municipal	22 820,00	Pour : 25 Abstention : 2 (DERE – GABILLOT)
422	École Primaire Pierre Villette	2 215,00	Pour : 25 Abstention : 2 (DERE – GABILLOT)
423	École Maternelle Pierre Villette	1 136,00	Pour : 25 Abstention : 2 (DERE – GABILLOT)
424	École Primaire Édouard Thomas	450,00	Pour : 25 Abstention : 2 (DERE – GABILLOT)
425	École Maternelle Édouard Thomas	1 542,00	Pour : 25 Abstention : 2 (DERE – GABILLOT)
426	École Primaire Marie Curie	4 000,00	Pour : 25 Abstention : 2 (DERE – GABILLOT)
427	École Maternelle Marie Curie	2 130,00	Pour : 25 Abstention : 2 (DERE – GABILLOT)
430	Rased	1 840,00	Pour : 25 Abstention : 2 (DERE – GABILLOT)
431	Informatique	88 470,00	Pour : 25 Abstention : 2 (DERE – GABILLOT)
501	Éclairage Public	244 210,00	Pour : 25 Abstention : 2 (DERE – GABILLOT)

503	Voirie	87 703,00	Pour : 25 Abstention : 2 (DERE – GABILLOT)
601	Cimetière	21 328,00	Pour : 25 Abstention : 2 (DERE – GABILLOT)
613	Vidéosurveillance	35 000,00	Pour : 25 Contre : 2 (DERE– GABILLOT)
615	Terrains synthétiques	36 000,00	Pour : 25 Contre : 2 (DERE –GABILLOT)
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>2 128 920,00</b>	

**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES  
DETAIL PAR OPERATIONS ET ARTICLES**

Après délibération, les membres du Conseil Municipal **à la majorité** votent :

<b>400 - Mairie</b>		<b>90 060,00</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	20 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	36 546,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	33 514,00

Après délibération, les membres du Conseil Municipal **à la majorité** votent :

<b>401 - Groupe Scolaire Edouard Thomas</b>		<b>4 500,00</b>
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 500,00

Après délibération, les membres du Conseil Municipal **à la majorité** votent :

<b>402 - Groupe Scolaire Marie Curie</b>		<b>71 830,00</b>
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	71 830,00

Après délibération, les membres du Conseil Municipal **à la majorité** votent :

<b>403 - Groupe Scolaire Pierre Villette</b>		<b>15 800,00</b>
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 800,00

Après délibération, les membres du Conseil Municipal **à la majorité** votent :

<b>405 - Centre Culturel</b>		<b>142 350,00</b>
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 680,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	140 670,00

Après délibération, les membres du Conseil Municipal **à la majorité** votent :

<b>407 - Eglise</b>		<b>7 006,36</b>
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 006,36

Après délibération, les membres du Conseil Municipal **à la majorité** votent :

<b>413 - Gymnase</b>		<b>2 946,00</b>
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 946,00

Après délibération, les membres du Conseil Municipal **à la majorité** votent :

<b>417 - Centre Technique Municipal</b>		<b>22 820,00</b>
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 820,00

Après délibération, les membres du Conseil Municipal **à la majorité** votent :



<b>422 - Ecole Primaire Pierre Villette</b>		<b>2 215,00</b>
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 215,00

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à la majorité votent :

<b>423 - Ecole Maternelle Pierre Villette</b>		<b>1 136,00</b>
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 136,00

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à la majorité votent :

<b>424 - Ecole Primaire Edouard Thomas</b>		<b>450,00</b>
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	450,00

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à la majorité votent :

<b>425 - Ecole Maternelle Edouard Thomas</b>		<b>1 542,00</b>
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 542,00

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à la majorité votent :

<b>426 - Ecole Primaire Marie Curie</b>		<b>4 000,00</b>
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 000,00

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à la majorité votent :

<b>427 - Ecole Maternelle Marie Curie</b>		<b>2 130,00</b>
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 130,00

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à la majorité votent :

<b>430 - Rased</b>		<b>1 840,00</b>
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 840,00

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à la majorité votent :

<b>431 - Informatique</b>		<b>88 470,00</b>
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 770,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	78 700,00

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à la majorité votent :

<b>501 - Eclairage Public</b>		<b>244 210,00</b>
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	244 210,00

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à la majorité votent :

<b>503 - Voirie</b>		<b>87 703,00</b>
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	87 703,00

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à la majorité votent :

<b>601 - Cimetière</b>		<b>21 328,00</b>
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 328,00

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à la majorité votent :

<b>613 - Vidéosurveillance</b>		<b>35 000,00</b>
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35 000,00

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à la majorité votent :

<b>615 - Terrains synthétiques</b>		<b>36 000,00</b>
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	36 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES			
Chapitres	libellés	Vote du conseil municipal	
024	Produits des cessions	921 000,00	Pour : 25 Abstention : 2 (DERE – GABILLOT)
040	Opération d'ordre de transfert entre section	527 119,46	Pour : 25 Abstention : 2 (DERE – GABILLOT)
10	Dotations fonds divers Réserves	205 003,28	Pour : 25 Abstention : 2 (DERE – GABILLOT)
16	Emprunts et dettes assimilées	227 000,00	Pour : 26 Contre : 1 (GABILLOT)
<b>Total des recettes d'Investissement</b>		<b>2 128 920,00</b>	

### 2018 – 028 ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2017-034 - VOTE DES ACP

Monsieur le Maire explique que par délibération n°2017-034 du conseil municipal du 23 Mars 2017, il avait été décidé la mise en place de 2 AP/CP.

Ces opérations n'ayant pas pu être réalisées, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur la suppression des AP/CP suivantes :

- Vidéosurveillance
- Enfouissement de l'éclairage public.

Opération	Libellé	Dépenses			
		AP 2017	CP 2017	CP 2018	Total CP
613	Vidéosurveillance	225 324,00	101 660,00	123 664,00	225 324,00
614	Enfouissement réseau EP - Sente Verte	523 205,00	131 057,00	392 148,00	523 205,00
	<b>Total</b>	<b>748 529,00</b>	<b>232 717,00</b>	<b>515 812,00</b>	<b>748 529,00</b>

Le plan de financement prévisionnel de ces deux autorisations de programme était le suivant :

Opération	Libellé	AP 2017	Subvention	Autofinancement = coût net à charge de la commune
613	Vidéosurveillance	225 324,00	73 719,00	151 605,00
614	Enfouissement réseau EP - Sente Verte	523 205,00		523 205,00
	<b>Total</b>	<b>748 529,00</b>	<b>73 719,00</b>	<b>674 810,00</b>

Il convient au Conseil Municipal de se prononcer sur la suppression des AP/CP telles qu'indiquées ci-dessus.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'**unanimité**,

**DÉCIDE** la suppression, telle qu'indiquée ci-dessus pour l'opération 613.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'**unanimité**,

**DÉCIDE** la suppression, telle qu'indiquée ci-dessus pour l'opération 614.

Monsieur le Maire explique qu'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1<sup>ère</sup> année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire. Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme et crédits de paiement sont encadrés par des articles du CGCT et du code des juridictions financières

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de N ne tient compte que des CP de l'année.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (FCTVA, subventions, autofinancement, emprunt). La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Maire. Elles sont votées par le Conseil municipal, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives

La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer (signature d'un marché par exemple).

Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).

En début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées par le Maire jusqu'au vote du budget (dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme).

Monsieur le Maire explique qu'il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir pour 2018 l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) suivantes :

- Terrains synthétiques, piste de course et pas de tirs pour la compagnie d'arc

Opération	Libellé	Dépenses				
		AP 2018	CP 2018	CP 2019	CP 2020	Total CP
615	Terrains synthétiques	2 134 800,00	36 000,00	1 049 400,00	1 049 400,00	2 134 800,00
	<b>Total</b>	2 134 800,00	36 000,00	1 049 400,00	1 049 400,00	2 134 800,00

Le plan de financement prévisionnel de cette autorisation de programme est le suivant :

Opération	Libellé	Montant total HT	Subvention	Autofinancement = coût net à charge de la commune
615	Terrains synthétiques	2 134 800,00	555 800,00	1 579 000,00
	<b>Total</b>	2 134 800,00	555 800,00	1 579 000,00

Les dépenses seront financées par le FCTVA et l'autofinancement.

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'article L263-8 du code des juridictions financières partant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M14,

Il convient au Conseil Municipal d'ouvrir pour l'année 2018, les autorisations de programme et crédits de paiement (APCP) telles qu'indiquées ci-dessus.

Après délibération, le Conseil Municipal à **la majorité**,

**DECIDE** d'ouvrir pour l'année 2018, les autorisations de programme et crédits de paiement (APCP) telles qu'indiquées ci-dessus pour l'opération 615.

Pour : 25

Abstention : 2 (DERE – GABILLOT)

### **2018 – 030 MODIFICATION DES TARIFS POUR LA FÊTE DES SPORTS**

Monsieur le Maire explique qu'il faut modifier le tarif pour la fête des sports pour un enfant et créer deux tarifs supplémentaires pour la fête des sports, pour l'inscription d'une famille avec deux enfants et une famille de trois enfants et plus.

Il soumet les tarifs suivants :

	COMMUNE ET HORS COMMUNE 2017/2018
Famille avec un enfant	<b>3 €</b>
Famille avec deux enfants	<b>4 €</b>
Famille de trois enfants et plus	<b>5 €</b>

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de valider ces tarifs.

Après délibération, le Conseil Municipal à **la majorité**,

**VALIDE** la modification du tarif pour la fête des sports pour un enfant ;

**APPROUVE** la création de deux tarifs supplémentaires pour la fête des sports, pour l'inscription d'une famille avec deux enfants et une famille de trois enfants et plus.

Pour : 25

Abstention : 2 (DERE – GABILLOT)

### **2018 – 031 DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE**

Monsieur le Maire explique qu'une jeune théobaldienne doit participer aux championnats du monde d'Aérobic qui se dérouleront au Portugal du 22 au 28 mai 2018.

Afin de couvrir les frais de participation qui s'élèvent à 1165 €, elle s'est rapprochée de la mairie afin d'obtenir une participation financière.

Monsieur le Maire propose de demander une aide à hauteur de 500 €.

Il convient donc au conseil municipal de lui accorder une aide exceptionnelle d'un montant de 500 euros et de préciser que la dépense sera prise au chapitre 67.

Après délibération, le Conseil Municipal à **l'unanimité**,

**ACCORDE** une aide exceptionnelle d'un montant de 500 euros à cette jeune théobaldienne qui doit participer aux championnats du monde d'Aérobic qui se dérouleront au Portugal du 22 au 28 mai 2018 pour couvrir les frais de participation.

**PRECISE** que la dépense sera prise au chapitre 67.

### **DECISIONS**

Décision n°2018/005 du 16 janvier 2018

Contrat avec Monsieur LABARTHE pour une location de salle.

Décision n°2018/043 du 15 mars 2018

Contrat de prestation de services avec la SACPA pour la capture et la prise en charge d'animaux divagants, la capture et la prise en charge de l'enlèvement en urgence des animaux dangereux, la prise en charge des animaux blessés, le ramassage des animaux morts, la gestion du centre animalier.

Décision n°2018/022 du 22 janvier 2018

Contrat avec Monsieur RICHEZ, association AMALG'ARTS pour une location de salle.

### **QUESTIONS DIVERSES**

La séance est close à **21H58**

Conformément aux articles L. 2121-12 et L. 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil municipal peuvent consulter en mairie les documents ayant trait aux affaires soumises à délibération.

Fait les jour, mois et an que dessus  
et ont signé au registre les membres présents  
POUR EXTRAIT CONFORME  
A Saint-Thibault-des-Vignes, le 9 avril 2018

Le Maire,  
Sinclair VOURIOT  
Conseiller Départemental